Réf. Farde e-Assemblées : 2376022

N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Subside accordé dans le cadre de la relance économique post-Covid 2020 à M. Corentin Le BOULCH représentant de l'association de fait "Parpaing" : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2020;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 20.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2020 à Corentin Le Boulch représentant de l'association de fait "Parpaing" pour l'organisation du concours du réseau "émergent".

Annexes :